

Interpellation de M. Desmet : Les communes sont les acteurs les plus pertinents pour rapprocher les générations.

M. Desmet rappelle que la séance du Conseil communal du 7 septembre dernier a permis au Collège d'exposer son approche du problème de la maltraitance des personnes âgées. S'inscrivant dans la même perspective, M. Desmet souhaite que le Conseil se préoccupe de l'approche « intergénérationnelle ».

Pour M. Desmet, la commune est l'acteur le plus pertinent pour initier et fédérer des expériences rapprochant les générations, puisque ses compétences et sa proximité le permettent. Actuellement, avec l'accroissement de l'espérance de vie, quatre voire cinq générations vivent au sein de notre société mais ne cohabitent pas ; trop souvent, chaque groupe d'âge ne connaît pas l'autre et surtout ignore l'apport potentiel de l'autre. Il est donc primordial de sauvegarder le pacte social entre les générations, malgré les difficultés accumulées à tous les âges, telles que, par exemple, le chômage, la précarité des jeunes, les incertitudes sur les fins de carrière et l'avenir des retraites, la peur des conséquences de la vieillesse, etc.

Si chacun veut une société ouverte, inclusive et solidaire, il faut favoriser le rapprochement entre les générations. Car les relations intergénérationnelles ont des effets positifs, tant pour les personnes âgées que pour les plus jeunes. Elles permettent aux personnes âgées de garder ou de retrouver leur rôle social et de préserver leurs facultés intellectuelles. Au sein de chaque civilisation, les aînés ont été considérés non seulement comme les dépositaires de la sagesse mais aussi comme des passeurs de mémoire, même si, pour certains, les réseaux sociaux, la « toile », y pourvoient.

M. Desmet cite à titre d'exemple quatre expériences concrètes, dont la commune pourrait s'inspirer :

- aux Etats-Unis, à Seattle, une école maternelle a déménagé au sein d'une maison de retraite ;
- en France, plusieurs tentatives visant à installer une crèche en milieu scolaire sont en cours ;
- des collectivités locales françaises ont instauré le partage en commun des repas de midi entre des enfants de l'enseignement fondamental et des personnes âgées, ce qui permet à ces dernières de retrouver l'appétit ;
- en Belgique, des maisons « kangourou » ont été structurées de manière à permettre le logement en un même lieu de familles avec enfants et de personnes âgées.

M. Desmet conçoit très bien qu'il soit difficile de concrétiser dans un proche avenir l'un ou l'autre de ces quatre exemples concrets.

Néanmoins, les deux maisons de repos gérées par le CPAS ont la faculté de développer des partenariats intergénérationnels, dans la mesure où elles ont chacune un établissement scolaire (francophone pour l'une, néerlandophone pour l'autre) dans leur environnement immédiat.

De nombreuses autres expériences sont susceptibles d'inspirer les autorités communales.

M. Desmet remercie le Collège pour les éclaircissements qu'il pourra apporter afin de nourrir la réflexion sur cette thématique.

M. l'Echevin Sax partage entièrement les préoccupations de M. Desmet. Il rappelle à cet égard qu'une des premières mesures qu'il ait prises lorsqu'il a été nommé Echevin de la Jeunesse a été d'accorder un tarif gratuit aux grands-parents afin qu'ils puissent assister avec leurs petits-enfants aux séances de cinéma ou aux spectacles de marionnettes organisés le dimanche à la salle 1180. De même, les conférences interuniversitaires, mises sur pied par Mme Delvoye, présidente de l'ASBL Service ucclais du Troisième Âge (SUTA), sont gratuites ou accessibles à un tarif modique pour les jeunes accompagnant les personnes âgées.

M. l'Echevin Sax signale encore qu'un senior collabore avec des jeunes d'une douzaine d'années de manière particulièrement dynamique dans le cadre de l'atelier photo organisé par le Parascolaire.

Mme l'Echevin Roba-Rabier signale que le projet « family corner » prévoit l'organisation d'activités associant de manière simultanée enfants et adultes référents. Elle se réjouit également de la programmation d'une activité destinée aux futurs parents et grands-parents, en collaboration avec une jeune pédiatre. Elle espère que ses services pourront encore étendre à l'avenir l'éventail des activités s'inscrivant dans cette perspective. Mme l'Echevin Roba-Rabier souligne toutefois que les adolescents éprouvent davantage de

difficultés à nouer des contacts avec des personnes âgées dont ils ne sont pas proches parents. Néanmoins, c'est une démarche à encourager car les uns et les autres peuvent en tirer grand profit.

Mme l'Echevin Maison précise que plusieurs écoles communales se sont investies dans des projets intergénérationnels. Les écoles de Messidor et du Longchamp ont notamment eu l'occasion de mener des expériences très intéressantes avec des homes. L'école de Messidor organise également une fois par mois un petit-déjeuner avec les grands-parents. Jugeant très pertinentes les réflexions de M. Desmet, Mme l'Echevin Maison estime que, compte tenu du vieillissement de la population ucloise, les initiatives des différents services communaux devraient être structurées grâce à la fixation d'une ligne de conduite. Le service de l'Education est naturellement habilité à superviser les actions menées auprès des élèves de l'enseignement fondamental. La prise en charge des adolescents devrait plutôt être assurée par les autres services communaux.

M. Desmet insiste sur la solitude dont souffrent de nombreuses personnes âgées vivant en institution, en dépit des diverses initiatives mises en place.

Pour briser cette solitude, on pourrait inciter les résidents des homes qui ont connu la guerre 39-45 à exercer la fonction de « passeurs de mémoire » en racontant aux jeunes générations les événements qu'ils ont vécus. Beaucoup d'entre eux seraient tout à fait capables de remplir cet office avec sensibilité.

On pourrait aussi s'inspirer de l'exemple donné par l'association « Les mamys et papys conteurs », dont les membres assurent une animation dans les écoles, mais en appliquant son concept de manière inversée, de sorte que ce seraient les enfants qui se rendraient dans les homes pour bénéficier de séances de lecture dispensées par les aînés.

Le développement des maisons kangourou permettrait d'éviter ou de retarder le placement des seniors en institution tout en répondant aux besoins des étudiants.

Mme l'Echevin Roba-Rabier rappelle que via des articles dans le Wolvendael, elle a plusieurs fois fait la promotion de l'association « Un toit, deux âges », qui permet justement à des personnes seules ainsi qu'à des familles d'accueillir chez elles un étudiant lorsqu'elles ont une chambre disponible. En raison d'un succès grandissant, cette association a dû accroître ses capacités.

Lorsque le temps est au beau fixe, les résidents de la maison de repos « L'Olivier » ont l'occasion de voir jouer à l'extérieur les enfants de la crèche située à proximité mais, vu qu'il s'agit d'enfants en bas âge, les contacts ne sont guère plus approfondis.

Mme Van Offelen estime que les autorités communales doivent prêter une grande attention à cette problématique de l'isolement et de la maltraitance, du fait qu'Uccle est une des communes bruxelloises présentant la plus grande proportion de personnes âgées. Elle souligne que de nombreux seniors n'ont plus de famille ou sont abandonnés par leur famille.

Mme Van Offelen signale également qu'elle a souvent eu l'occasion de se rendre en Scandinavie, notamment en Suède, où elle a pu visiter des complexes de logements multigénérationnels particulièrement bien conçus, dont on pourrait s'inspirer.

M. Franchimont signale que la crèche néerlandophone Prutske, située derrière le home Nazareth, a noué avec la maison de repos un partenariat très efficace, dont la mise en œuvre a probablement été facilitée par le fait que les deux institutions ont le même pouvoir organisateur.